

DÉCISION n°2022 / 1

Objet : ESPACE PUBLIC / Devis DE04531 relatif à un contrat de prestation de service pour l'entretien des espaces verts du Domino à Suèvres / A4 Nature

LE PRÉSIDENT de la Communauté de communes,

Vu les statuts de la Communauté de communes Beauce Val de Loire, et notamment ses compétences exercées ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 relatif aux délégations d'attribution ;

Vu l'arrêté 2021/11 portant délégation du Président à M. Joël NAUDIN, Vice-Président,

Considérant la nécessité d'entretenir le site de la base de loisirs dite du Domino à SUEVRES ;

Considérant que plusieurs devis ont été demandés conformément aux dispositions du code de la commande publique ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de prestation de service pour l'entretien des espaces verts de la base de loisirs dite du Domino à SUEVRES avec l'entreprise **A4 Nature – ZA Les Places – 41500 Suèvres**, pour un montant total de **14 780€ HT, soit 17 736€ TTC** et une durée de 1 an étendue du 01/01/2022 au 31/12/2022.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la communauté de communes et il en sera rendu compte lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Mer, le 25 janvier 2022
Par délégation du Président,

Joël NAUDIN

